

**COMMUNE DE VICH – RAPPORT DE LA COMMISSION REGLEMENT GENERAL DE POLICE  
relatif au Préavis Municipal N° 01 / 2023-2024 concernant le Règlement général de police**

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Notre Commission ad hoc a été constituée afin d'examiner le nouveau Règlement général de police dont la version actuellement en vigueur date de 1985.

Une révision dudit règlement s'avère nécessaire afin de tenir compte de l'évolution des mœurs et usages de notre société. D'autre part, notre règlement actuel n'est à bien des égards plus en conformité avec diverses lois au niveau fédéral et cantonal ainsi qu'avec certains règlements de notre Commune.

Le projet de règlement soumis à notre examen a été établi sur la base d'un règlement type mis à disposition par l'Etat de Vaud. Comme ce fut le cas pour d'autres communes vaudoises ayant utilisé ce règlement type, seules quelques modifications mineures y ont été apportées afin de tenir compte des spécificités de notre Commune ainsi que pour l'aligner avec d'autres règlements édictés par notre Commune, telle que la Directive communale sur la gestion des déchets du 5 octobre 2020.

Notre Commission a eu l'opportunité de rencontrer en date du 27 juin 2023 Monsieur Philippe Mundler, que nous remercions ici pour le temps accordé, afin d'examiner ledit règlement et discuter des quelques modifications apportées au règlement type utilisé.

Notre Commission ayant pris le soin de lire le règlement avant sa séance avec Monsieur Philippe Mundler, ayant posé toutes ses questions lors de cette séance et étant satisfaite des réponses obtenues, s'est réunie à nouveau le 26 septembre 2023 et ne propose aucune modification au projet de règlement révisé tel qu'il lui a été soumis pour examen.

Au vu de ce qui précède, notre Commission recommande au Conseil Communal d'adopter le préavis N° 01 / 2023-2024 concernant le Règlement général de police.

Pour la Commission Règlement général de police :



Jean-Pierre Sutter



Eric Pasche



Didier Plüss



Anthony Pinzelli

Vich, le 2 octobre 2023